

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12.2.65 du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MOUNGUE MOUSSAHOU, né le 06 Janvier 1957 à Tsanga, Titulaire du Doctorat en Médecine, obtenu à l'Institut d'Etat de Médecine de Rostov sur le Don, (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4^e Classe Stagiaire, indice 1.110.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

- Ange Edouard POUNGUI. -

Le Ministre des Finances et du
Budget,

- Christophe BOURAMOU. -

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Itihi Ossétoumba LEMOUNZOU. -

- Bernard COMBO MATSIONA. -

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP/DFP 3
D.G.B. 2
D.C.F. 1
MSAS 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3
SGG/BC 2